garantis que par une solide union de tous les peuples allemands, même de ceux de l'Autriche, en un Etat fédéré organisé d'après la Constitution; que la résolution sur la Constitution future de l'Allemagne doit être laissée tout entière à l'Assemblée nationale, que la Chambre attend de l'Assemblée nationale que, ne changeant pas sa manière d'agir par suite des déclarations des gouvernemens, elle mènerait à sa fin, par la voie dans laquelle elle est entrée, la grande œuvre de l'unité nationale.

BAVIÈRE.

Le vote hostile émis par la seconde chambre des Etats de Bavière, portant soumission complète aux décisions de l'Assemblée central de Francfort, a, comme nous le prévoyions, entraîné la chûte du cabinet. Au sortir de la séance, tous les ministres ont offert leur démission au roi, qui ne pourra guère se dispenser de l'accepter. C'est le sixième cabinet qui tombe en Bavière depuis un an.

La retraite du cabinet a produit une certaine agitation à Munich, mais les mesures militaires que l'autorité avait cru devoir prendre ont été heureusement sans objet. La chambre a continué néanmoins la discussion du projet d'adresse en réponse au discours du trône.

PRUSSE.

On mande de Berlin :

« Les journaux avaient singulièrement apprécié le résultat des élections. Ils affirmaient que la majorité, et une majorité considérable, appartiendrait au parti radical. Si l'on veut être dans le vrai, c'est le contre-pied de cette appréciation qu'il faut prendre.

« Ainsi, jusqu'à ce jour, on connaît 423 élections, qui doivent être décomposées de la manière suivante : 180 appartiennent à la droite pure, 141 appartiennent à la gauche, les 102 autres formeront ce qu'on pourrait appeler le centre, et se porteront tantôt à droite, tantôt à gauche. Mais les tendances de cette fraction de l'Assemblée sont évidemment celles qui se rencontrent toujours dans les opinions moyennes; c'est dire qu'elles n'auront avec la gauche que des rapprochemens accidentels.

« On peut donc estimer, dès à présent, que les têtes d'ordre auront le nombre pour elles. Se moinsement on pèse les voix au lieu de les compter, il faudra encore reconnaître que c'est surtout à droite qu'on trouvera la considération, les lumières et le talent. »

Les détails suivans, que nous extrayons de nos correspondances particulières, donnent sur la situation des affaires allemandes des détails d'autant plus curieux, qu'ils diffèrent de ceux que nous apportent les journaux.

« Dans le grand-duché de Bade, dans le Wurtemberg, dans les cantons limitrophes de la Suisse, les révolutionnaires s'efforcent d'organiser un nouveau mouvement. Depuis quelque temps, on voit reconvoiter des points les plus opposés les agitateurs, dont quelques-uns ont été chassés des studions de la légion académique. Mais l'autorité veille. Bade a demandé des renforts qui ont été immédiatement expédiés. Les mesures sont prises, et si le mouvement annoncé essayait d'éclater, tout porte à croire qu'il serait tout d'abord étouffé.

« Le Wurtemberg, les élections de la chambre haute sont tout à fait dans le sens conservateur. Pour éviter des noms propres, qui sont comme le résumé de l'esprit dans lequel ces élections sont faites, nous dirons que le colonel de Grünbelm, qu'en France les démagogues appellerait un réactionnaire prononcé, a été élu deux fois. Un autre conservateur, dont le nom n'a pas besoin de commentaires, M. de Cimpflausen, a été élu. »

Voici le texte de la note du 4 février que le gouvernement autrichien a adressée au pouvoir central provisoire à Francfort et dont nous avons donné un résumé dans notre numéro du 24 février :

« Lorsqu'au printemps de l'année dernière le sentiment national allemand, qui aspirait à une union politique plus étroite, se manifesta dans le désir de réformer, d'une manière conforme à l'esprit de l'époque, les rapports politiques de la patrie, les princes de l'Allemagne s'empressèrent de répondre aux vœux et aux tendances de leurs peuples. Le 30 mars, la diète germanique décida de procéder aux travaux préparatoires pour les élections des représentans de la nation, qui devaient avoir pour mission « de fonder l'œuvre de la constitution allemande entre les gouvernemens et le peuple. »

« Les élections eurent lieu sans le moindre obstacle et avec une entière liberté. L'Assemblée nationale ne tarda pas à se réunir à Francfort et commença sa grande tâche. L'Autriche n'a point cherché à exercer la moindre influence sur ses délibérations et sur ses résolutions. Le point de vue auquel s'est placé le gouvernement impérial le jour où son plénipotentiaire à la diète a signé l'arrêté susmentionné, est resté invariablement le même. Fidèle à l'opinion exprimée alors dans l'Assemblée nationale, qu'il fallait tenir compte du désir que témoignait l'Allemagne de former une union plus intime, non moins qu'un principe de l'entente entre les princes et le peuple, principe proclamé dans la lettre de la diète du 30 mars dernier, le gouvernement de S. M. a cru devoir attendre les résultats des délibérations des représentans du peuple réunis à Francfort, à l'effet d'obtenir, d'accord avec les autres gouvernemens allemands, et d'une manière pleinement satisfaisante pour tous, la grande œuvre de la régénération de l'Allemagne.

« Le gouvernement de S. M. qui a constamment rempli fidèlement ses obligations fédérales, n'a pas hésité non plus à reconnaître le pouvoir central créé par l'Assemblée nationale en remplacement de la diète, et à manifester par cela même son empressement à déférer aux vœux exprimés par les représentans légaux de la nation allemande. La nouvelle autorité fédérale, en tenant équitablement compte de la difficulté des rapports intérieurs, ne pourra s'empêcher de confirmer que le gouvernement de S. M. s'est attaché, même au milieu des événemens les plus graves et les plus critiques, à satisfaire à toutes les exigences qui ne touchaient pas au domaine de la législation.

« Le cabinet impérial a suivi attentivement les délibérations de l'Assemblée nationale, et en présence de la demande exprimée en Allemagne de se prononcer sur ses opinions, il ne veut pas avoir l'air de se retrancher dans une politique équivoque et artificieuse.

« Le gouvernement impérial partage entièrement avec les tribus allemandes en deçà et au delà des limites de l'Autriche, le besoin vivement senti de la régénération de l'Allemagne, et il reconnaît avec elles que la première condition, pour cela, c'est une association plus étroite des états particuliers. Fonder cette association plus étroite, réaliser une union et une fusion plus intimes, c'est là, à son avis, la tâche commune des princes et des peuples de l'Allemagne. *Bien loin de vouloir s'exclure, il est prêt, au contraire, à concourir sérieusement et sincèrement, dans la supposition toutefois qu'il s'agisse d'une union et non d'une transformation complète des rapports existans, du maintien des divers membres vitaux de l'Allemagne et non de suppression et de destruction.*

« La Prusse, du moins, nous le paraît, aux yeux du cabinet impérial, ni réalisable pour l'Autriche, ni désirable pour l'Allemagne. Il ne paraît pas, disons-nous, réalisable pour nous, car le gouvernement autrichien ne peut pas, pour la place que l'Autriche occupe dans la confédération, perdre de vue ses rapports politiques vis-à-vis des parties non allemandes de la monarchie.

« Comme il ne peut pas rompre le lien qui unit entre eux de plus nombre de siècles les pays allemands et les pays non allemands de l'Autriche, de même il ne peut promettre qu'on dérogeât unilatéralement aux rapports de la confédération germanique, lesquels constituent une partie essentielle des traités européens. Nous avons ajouté qu'un pareil état unitaire ne nous paraît pas non plus désirable pour l'Allemagne, car non seulement il blesserait profondément et de toute manière les besoins, dont les formes politiques, et aussi que les intérêts moraux et matériels les plus proclamés, les traditions du passé et les exigences de l'avenir, mais encore il paralyserait le développement, désirée avec ardeur et surveillé avec jalousie, de la liberté politique et personnelle des Allemands.

« Qu'on ne se trompe pas, qu'on ne se fonde un pareil état unitaire, mais qu'il ne s'agit que d'un état fédéré. Nous ne pouvons admettre ni cette assertion ni cette dénomination.

« La majorité de l'Assemblée nationale s'est formellement prononcée pour le programme de M. le ministre de Gagern. Si ce programme pouvait être réalisé, on fonderait le sol d'un *état fédéré plus éminemment uni*, c'est-à-dire l'état unitaire, dont nous avons fait mention plus haut, peu importe que le point de gravitation restât à Francfort ou qu'on la plaçât dans une autre partie de l'Allemagne.

« Sous quelque point de vue qu'on envisage une telle entreprise, elle présente de tous côtés de grands, d'insurmontables obstacles. Pour l'Allemagne d'abord, parce que, si nous ne nous trompons, on ravirait aux membres particuliers, contrairement à l'histoire et aux besoins de l'époque actuelle, toute une partie indépendante pour la transporter vers un foyer artificiel; pour l'Autriche ensuite, parce qu'un pareil état nous exclurait entièrement de la nouvelle Allemagne, ou qu'il rompirait les liens qui unissent les vastes hérédités aux provinces non-allemandes, c'est-à-dire qu'il réaliserait les paragraphes 2 et 3 du chapitre de la constitution, relatif à l'empire. On se souvient que ces deux paragraphes ont provoqué dans toute l'Autriche, y compris les pays allemands, un cri d'indignation, et qu'à l'église de St-Paul un grand nombre de députés autrichiens, et particulièrement le président actuel du ministère de l'empire, ont fait ressortir dans le 10e siècle des objections et les scrupules qu'on faisait valoir contre ces paragraphes. Ainsi, exclusion des pays allemands de l'Autriche, en d'autres mots *démembrement de l'Allemagne ou séparation des parties de l'Autriche*, tel serait le résultat de l'union, entre elles, et qui devrait en résulter pour elles, et qui devrait en résulter pour elles, et qui devrait en résulter pour